



Arrêté du Maire n° 2019/5919

OBJET : Réservation de 2 places de stationnement sur le parking devant le 19 rue du Pont Hogris, du 19 mars au 14 juin 2019 inclus, à l'entreprise « La Maisons des travaux » à 240 rue des armateurs à Granville, pour effectuer des travaux au droit de la propriété de M. Ménager Daniel.

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation de stationner sur le parking devant le 19 rue du Pont Hogris par l'entreprise « La Maisons des travaux » à Granville en date du 18 mars au 14 juin 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux au droit de la propriété de M. Ménager

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux au droit de la propriété de M. Ménager, l'entreprise « La Maisons des travaux » est autorisée à stationner sur le parking devant le 19 rue du Pont Hogris du 18 mars au 14 juin 2019 inclus.
Durant cette période, 2 places de stationnement sont réservées à l'entreprise « La Maisons des travaux » à Granville.

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise « La Maisons des travaux » 240 rue des Armateurs à Granville

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le jeudi 7 mars 2019

Le Maire

Guy LECROISEY

